

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service territoire et développement  
Missions interministérielles

Arrêté préfectoral **47-2017-10-08-006**  
Portant modification de l'arrêté n° 47-2017-11-21-004  
concernant l'ouverture de l'enquête publique relative à :

- la déclaration d'intérêt général
- l'autorisation loi sur l'eau pour la gestion des affluents médians du Lot

Le Préfet de Lot-et-Garonne  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la demande du syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée du Lot ;

**Vu** les pièces du dossier d'enquête publique ;

**Vu** la décision du tribunal administratif de Bordeaux en date du 11/10/2017, désignant pour conduire la présente enquête :

- en qualité de commissaire enquêteur titulaire, Mme Gilberte GIMBERT, retraitée de la fonction publique ;

**Considérant** l'erreur concernant les horaires d'ouverture des mairies de Bias et Sainte livrade ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'article 2 est modifié comme suit : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie de **Castelmoron-sur-Lot, Villeneuve-sur-Lot, Saint-Sylvestre-sur-Lot, Sainte-Livrade sur Lot et Bias** pendant **33 jours, du lundi 11 décembre 2017 à 9 h 00 au vendredi 12 janvier 2018 à 17h 00**. où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

**Mairie de BIAS**  
**A l'attention de M. le commissaire enquêteur**  
**1 avenue des Prés B.P. 312**  
**47307 BIAS Cedex**

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Les horaires d'ouverture des mairies sont les suivants :

**Castelmoron-sur-Lot : mardi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;**

**Villeneuve-sur-Lot : lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ; le samedi de 9h00 à 12h00**

**Saint-Sylvestre-sur-Lot : lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30**

**Sainte-Livrade sur Lot : lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le samedi de 9h00 à 12h00**

**Bias : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ET DE 13h30 à 17h00**

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr) à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

**Article 2 : Le reste sans changement.**

**Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne, les maires de Trentels, Saint-Sylvestre-sur-Lot, Villeneuve-sur-Lot, le Lédat, Casseneuil, Allez et Cazeneuve, Pinel Hauterive, fongrave, Saint-Etienne-de-Fougeres, Castelmoron-sur-Lot, Laparade, Granges, Dolmayrac, le Temple-sur-Lot, Castella, Monbalen, Bias, Cassignas, Saint-Antoine de Ficalba, Sainte-Colombe-de-Villeneuve, Sainte-Livrade sur Lot, Cours, Montpezat, Saint-Sardos, et Penne d'Agenais, le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

Agen, le 08/11/2017

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

  
Hélène GIRARDOT